



ASSISTANT D'ENQUÊTE

Pour qui ? Comment ?

Les personnels Administratifs de catégorie B,
les Gendarmes auxiliaires,
les Policiers adjoints.

Via une formation mutualisée de :
- 5 semaines pour les administratifs PN
et personnels civils GN.

- 4 semaines pour les Policiers Adjoints et
Gendarmes Auxiliaires (*droit pénal général,
procédure pénale et alternance*).

A l'issue de la formation un examen viendra
valider les acquis (*un QCM, un QRC
et un sujet écrit portant sur la procédure
pénale*).

Quelles missions ?

Après la prestation de serment, ils pourront effectuer les actes tels que les convocations,
les notifications des droits à victimes, les réquisitions portant
sur les systèmes de vidéo-protection, les avis famille, les réquisitions aux médecins,
l'avis aux avocats des personnes placées en GAV, les transcriptions et interceptions.

**VOLUME POUR L'ANNÉE 2023 :
53 PN, 25 CIVILS ET 25 CSTA GN
ET CONSTITUTION D'UN VIVIER.**

APN ET SES PARTENAIRES ONT RAPPELÉ LES POINTS SUIVANTS :

**# MALGRÉ CETTE AVANCÉE, LA NÉCESSITÉ TOUJOURS PRÉSENTE
DE SIMPLIFIER LA PROCÉDURE PÉNALE ET DE RÉSOUDRE
LA CRISE DE LA FILIÈRE INVESTIGATION.**

**# LA MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES COLLÈGUES DE LA CATÉGORIE C
(FORMATION ET PROMOTION)**

**FACILITER ET DÉLESTER LA CHARGE DES ENQUÊTEUR PASSERA AUSSI
ET SURTOUT PAR UNE VRAIE SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE,
NOUS N'AURONS DE CESSÉ DE LE RAPPELER !**

Le Bureau National, le 30 mars 2023